

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 18 mars 2020 accréditant la Communauté d'universités et d'établissements
UNIVERSITE PARIS-EST en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,
arrête

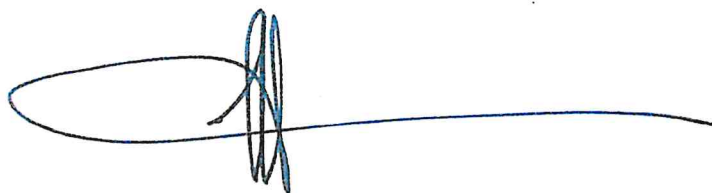
Art. 1 À compter de l'année universitaire 2020-2021, la Communauté d'universités et d'établissements Université Paris-Est est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul ou conjointement selon les conditions précisées dans l'annexe.

Art.3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le recteur de la région académique Ile de France et le président de la Communauté d'universités et d'établissements Université Paris-Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation,
du financement et de l'immobilier
Le sous-directeur du dialogue contractuel



Gérard MAILLET

DOCTORAT

COMUE UNIVERSITE PARIS-EST

Année d'accréditation	Durée	Fin d'accréditation
2020-2021	5 ans	2024-2025

Liste des Ecoles Doctorales dans le cadre desquelles l'établissement délivre le diplôme de doctorat

CDC*	N°	Intitulé	Etablissements co-accrédités	
			En délivrance partagée	En délivrance conjointe
5	402	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE	COMUE UPE U PARIS XII	
6 / 7	528	VILLE, TRANSPORTS ET TERRITOIRES	COMUE UPE U PARIS XII U Gustave Eiffel ENPC	ENSA Paris-Belleville ENSA Paris-Malaquais
6	529	CULTURES ET SOCIETES	COMUE UPE U Paris XII U Gustave Eiffel	
7	530	ORGANISATIONS, MARCHES, INSTITUTIONS	COMUE UPE U PARIS XII U Gustave Eiffel ENPC	
8/2/4/9/3/ 10	531	SCIENCES, INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT	COMUE UPE U PARIS XII U Gustave Eiffel ENPC	
9 / 1	532	MATHEMATIQUES ET SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	COMUE UPE U PARIS XII U Gustave Eiffel ENPC	
5 1/6/7	570	SANTE PUBLIQUE	U Paris Saclay COMUE UPE U Paris XII	
10 1/5/6/7/8	581	AGRICULTURE, ALIMENTATION, BIOLOGIE, ENVIRONNEMENT, SANTE (ABIES)	U Paris Saclay IAVFF COMUE UPE Ecole Vétérinaire d'Alfort (ENVA) U Reims (URCA)	

*CDC (champs disciplinaires concernés) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des 22 segments professionnels auxquels est rattaché le diplôme de doctorat

Activités du numérique

Tourisme hôtellerie restauration

Culture, Art, Spectacle

Construction Travaux publics urbanisme

Eau, environnement, développement durable

Santé humaine et action sociale

Industries chimiques et matériaux

Production et Distribution des énergies fossiles et renouvelables

Service aux entreprises et aux collectivités

Industries du matériel de transport

Sécurité défense

Information communication

Activités juridiques et administratives

Industries extractives

Activités financières et immobilières

Industries manufacturières

éducation formation

Sport et activité physique

Agro-alimentaire

Agriculture

Textile, Habillement, Mode

Commerce
